

Enquête « Maladies chroniques »

En 2009, Laurette Onkelinx, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, souhaite créer un nouveau mécanisme d'accès aux soins pour les malades chroniques. Afin d'identifier le mécanisme et connaître les coûts les plus importants qui grèvent le budget des malades chroniques, elle a souhaité associer les associations représentatives à cette démarche, en leur soumettant un questionnaire.

C'est pourquoi en juin dernier, un certain nombre de personnes membres de l'ASBBF ont été interrogées à ce sujet. Voici la synthèse des réponses que nous avons reçues.

Quels sont les principaux postes de frais qui ne sont pas ou insuffisamment couverts par notre protection sociale et qui méritent une attention particulière ?

- matériel lié à l'incontinence urinaire (langes, désinfectant, lingettes, lubrifiants, ...) et à l'incontinence fécale (sondes et/ou canules pour les lavements, protections, tampons obturateurs, matériel d'irrigation, ...) : de 60,00 à 240,00 EUR/mois
- déplacements (école, soins, kiné, consultations, hospitalisations ...)
- + parkings : de 80,00 à 200,00 EUR par mois
- frais de kinésithérapie, logopédie & ergothérapie
- frais pharmaceutiques (tickets modérateurs et médicaments non remboursés, par ex. les laxatifs, qui ne sont pas des médicaments de « confort » dans notre cas) ; les infections urinaires étant fréquentes : recours régulier aux antibiotiques : de 30,00 à 85,00 EUR par mois
- attelles, semelles, prothèses, chaussures orthopédiques et leur entretien, lunettes,...



Quelles mesures vous paraissent essentielles pour améliorer la prise en charge des frais à charge des personnes atteintes par cette(ces) maladie(s) ?

- prise en charge total du matériel lié à l'incontinence urinaire et fécale ;
- intervention financière dans les frais de déplacements et de parking, améliorer l'offre de transports publics adaptés ;
- prise en charge intégrale du coût de la kiné, de l'ergothérapie, de la logopédie (pour les enfants en intégration dans l'enseignement ordinaire)
- remboursement (ou meilleur remboursement) d'un certain nombre de médicaments ;
- meilleure prise en charge des frais liés aux orthèses, prothèses, ...
- prise en charge des frais d'entretien des chaussures orthopédiques et amélioration des aides pour le matériel nécessaire à la vie quotidienne (chaises roulantes) et à la pratique de certaines activités et sports.



Quels services aux malades chroniques ne sont pas ou insuffisamment disponibles et accessibles ?

- développer les services de répit pour permettre à la famille de souffler ;
- prise en charge des adultes par les centres de référence SB ;
- dans l'enseignement ordinaire : assurer la prise en charge des soins d'hygiène liés à l'incontinence, durant l'année scolaire mais aussi lors des excursions et des « classes vertes » ou autres ;
- dans l'enseignement spécialisé : augmenter l'offre de places dans l'enseignement de type 4 ;
- élargir l'offre d'activités accessibles pendant les vacances et les congés scolaires.

Les réponses aux questionnaires ont été analysées fin août. Vous pouvez découvrir le rapport de cette analyse sur le site de la Ligue des Usagers des Soins de Santé (LUSS) : <http://www.luss.be/> (Rubrique "Actualités > Résultats de l'enquête Maladie chronique > cliquer sur "Lire l'article" > cliquer sur le nom du fichier PDF sous le titre "Documents").

Une journée de présentation et d'échanges est prévue le mardi 23 septembre de 8h30 à 12h00 à la Résidence Palace à Bruxelles. L'ASBBF y sera présente.